

LE CHEF  
DU  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

Berne, le 12.3.92

Monsieur  
Jon Baldvin Hannibalsson  
Ministre des Affaires Etrangères et  
du Commerce Extérieur  
Hverfisgata 115  
IS-150 Reykjavik  
Islande

Cher Président et ami,

La lettre que tu m'as écrite en date du 10 mars m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Elle appelle de ma part les commentaires suivants:

- Je partage entièrement ton avis sur les risques que comportent des délais supplémentaires dans la procédure de ratification du Traité EEE. Je constate cependant que le retard considérable accumulé jusqu'à présent est le fait - pour la seconde fois consécutive - de la Communauté et non de la Suisse!

Comme tu le sais, le Traité implique 20 procédures de ratification et le Parlement Européen doit encore se prononcer à la majorité absolue. Rien ne nous garantit que de nouvelles prolongations des délais ne surgissent à ces occasions. Aucun reproche ne pourra donc nous être fait si l'Accord EEE devrait entrer en vigueur plus tard que nous le souhaitons tous.

- La Suisse, conséquence de ses institutions de démocratie directe, doit faire ratifier le Traité EEE par référendum populaire. Elle est pratiquement le seul pays dans ce cas. Cette procédure implique des délais incontournables, même si en l'occurrence elle sera plus courte que celle que nous pratiquons habituellement. Je peux t'assurer que le gouvernement suisse a autant d'intérêt que ses partenaires à une mise en oeuvre rapide du Traité, d'autant plus que chaque délai supplémentaire imposé de l'extérieur contribue à l'effritement de la perception positive de l'EEE dans l'opinion suisse.

Au demeurant, il serait contre-productif de vouloir forcer la procédure, car alors nous irions à coup sûr vers un échec devant le peuple. C'est à plus forte raison le cas de toute démarche qui serait perçue dans l'opinion et les milieux parlementaires comme une pression extérieure, surtout si elle s'accompagne de déclarations publiques!



- 2 -

- Dans un tel contexte, je ne peux donc que m'étonner de cette démarche et je te saurais gré de comprendre que je ne peux accepter une requête de ta part et de la part de tes collègues nordiques, qui tend à intervenir dans le fonctionnement normal des procédures démocratiques de mon pays. Je peux néanmoins te réitérer que le gouvernement suisse a la ferme intention de mener la procédure de ratification du Traité EEE aussi rapidement que possible dans le cadre de nos institutions.

Je te prie d'agréer, Cher collègue et ami, l'assurance de ma haute considération.

J.-P. Delamuraz